

Dans son discours devant l'Assemblée Générale le 6 novembre dernier le Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud a rapporté qu'il y a une année et demie, son distingué premier ministre a dit publiquement, et je cite, "le Bantou n'est plus incapable ni peu désireux de participer à l'élaboration de son destin." Au cours du même discours, cependant, le même Ministre des Affaires étrangères a tenté de justifier la politique de discrimination raciale de son gouvernement au moyen d'autres paroles de son premier ministre à l'effet que cette politique en est une de "développement séparé" pour chaque groupe ethnique, chacun dans les limites de sa région propre et de son territoire particulier. Je dis, monsieur le Président, qu'une telle conception du processus de "développement" est inadmissible et cela d'autant plus qu'elle comporte deux poids et deux mesures: un groupement en effet bénéficie de toutes les libertés et de facilités éducationnelles complètes tandis que l'autre groupement est assujéti à un régime de refoulement, de restrictions et de répression.

Le gouvernement de la République sud-africaine a mis sur pied récemment une commission qui, selon les termes de son mandat, "doit faire une étude approfondie des possibilités de promouvoir le bien-être matériel et moral ainsi que le progrès social des habitants du Sud-Ouest africain, plus particulièrement en ce qui a trait aux africains." La commission doit aussi "prendre connaissance des aspirations raisonnables et des besoins" de l'élément non-européen.

Bien que ce soit là une initiative encourageante nous pensons que le gouvernement sud-africain se trompe lourdement s'il pense pouvoir remplir ses responsabilités